

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

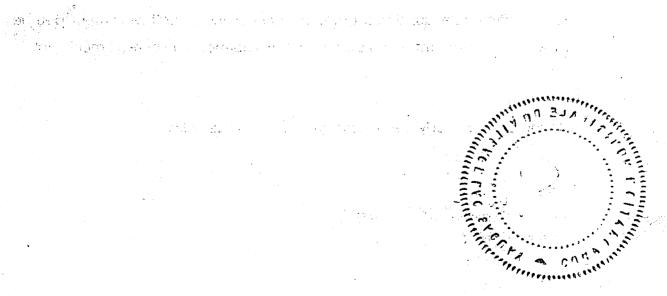
EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil municipal de Lac-Saguay a adopté, lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 le Règlement 2024-01 décrétant l'imposition du taux de taxation et de tarification des services municipaux sur le territoire de la Municipalité de Lac-Saguay pour l'année 2024.

Tout contribuable qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau aux heures normales du bureau municipal.

Donné à Lac-Saguay, ce 18º jour du mois de janvier 2024.

Richard Gagnon Greffier-trésorier



Make the property of the party with the stand

and the figure of the second and the second and the second and the second second second second second second se

logical de la companya de la compan España para la companya de la compa

esti strene, cite et e ven l'en cite e per came e cra e ejeta e augit come ejet